Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 036-213601776-20250707-20_07072025_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de **Le Blanc**
Canton de **Saint Gaultier**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1er juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.
Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire
Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

DELIBERATION 20-07072025-1

APPROBATION DU PERIMETRE D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL ISSU DE LA FUSION DU SIAEP VALLEE DE L'ABLOUX ET SI DES EAUX DE CELON

Le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19 juin 2025, portant projet de périmètre d'un syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Abloux et du Syndicat intercommunal des eaux de Celon.

Il donne également lecture des statuts du « Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Sonne et Abloux ».

Les comités syndicaux du SI des eaux de la Vallée de l'Abloux et du SI des eaux de Celon ont approuvé la fusion des syndicats et les statuts du futur syndicat en date, respectivement, des 11 avril 2024 et 14 mai 2024.

Le conseil municipal de Sacierges est invité à émettre un avis au sujet du projet de périmètre et de statuts.

Après délibération, à l'unanimité de membres présents, le conseil municipal de Sacierges St Martin **émet un avis favorable** au projet de périmètre du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Sonne et Abloux, ainsi qu'aux statuts du futur syndicat.

Le mercredi 09 juillet 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

MAIRIE DE SACIERGES-SAINT-MARTIN (INDRE)

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Signé électroniquement par : Thierry BERNARD
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 036-213601776-20250707-21_07072025_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de **Le Blanc**
Canton de **Saint Gaultier**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1er juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.
Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire
Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

DELIBERATION 21-07072025-2
AMORTISSEMENTS PARTICIPATION COMMUNALE – SDEI LA PUYCHALLERIE

Le SDEI a réalisé des travaux de sécurisation et dissimulation de réseaux basse tension au hameau de la Puychallerie. La commune a réglé la part communale : 8 385,49 euros à l'article 204182.

Il convient d'amortir ce montant sur le budget principal, au prorata temporis, conformément au référentiel comptable M57.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'amortir ces travaux sur 5 ans, à compter de l'exercice 2025, selon le tableau d'amortissement ci-dessous :

Année	Qte	Annuité	V.N.C.	Cumul amort.
2025	1	894.45	7 491.04	894.45
2026	1	1 677.10	5 813.94	2 571.55
2027	1	1 677.10	4 136.84	4 248.65
2028	1	1 677.10	2 459.74	5 925.75
2029	1	1 677.10	782.64	7 602.85
2030	1	782.64	0.00	8 385.49

Le mercredi 09 juillet 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN 36170

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Signé électroniquement par : Thierry BERNARD
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 036-213601776-20250707-22_07072025_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de **Le Blanc**
Canton de **Saint Gaultier**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1er juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.
Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire
Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

DELIBERATION 22-07072025-3
DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu la délibération 21-07072025-2 concernant les amortissements de travaux électriques au hameau de La Puychallerie, la 1ère annuité d'amortissement débute en 2025.

Les crédits n'étant pas suffisants, il convient de prendre une décision modificative au budget.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la décision modificative suivante (virement de crédits) :

Section de fonctionnement :

- Art 681 : + 900 euros
- Art 023 : - 900 euros

Section d'investissement :

- Art 2804182 : + 900 euros
- Art 021 : - 900 euros

Le mercredi 09 juillet 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

MAIRIE DE SACIERGES-SAINT-MARTIN 36170

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Signé électroniquement par : Thierry BERNARD
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 036-213601776-20250707-23_07072025_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de **Le Blanc**
Canton de **Saint Gaultier**

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 1er juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN.
Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Marc COUSSEAU, Guillaume VIARD.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire
Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 06 – votants : 06

DELIBERATION 23-07072025-4

LANCEMENT DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (ETUDES) MANQUANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRENNE VAL DE CREUSE

Le Maire rappelle les points suivants :

- La réglementation impose aux communes disposant d'un système d'assainissement collectif de réaliser un diagnostic de leurs installations (schéma directeur), à minima tous les 10 ans.
- Cette étude doit permettre :
  - d'améliorer la connaissance du patrimoine par la mise à jour des plans des réseaux et la réalisation d'un état des lieux complet des ouvrages d'assainissement
  - d'établir un diagnostic du fonctionnement des réseaux eaux usées, afin d'en recenser les anomalies,
  - de prévoir l'évolution des structures d'assainissement pour répondre aux besoins actuels et futurs de la collectivité,
  - d'élaborer un programme chiffré de travaux à réaliser sur les réseaux existants.
- Un groupement de commandes est constitué et intègre les communes souhaitant engager cette étude.

La Communauté de Communes portera administrativement le dossier afin de lancer la consultation auprès de bureaux d'études spécialisés et effectuer le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil Départemental de l'Indre).

Le reste à charge du coût des études sera remboursé à la communauté de communes par les collectivités concernées.

Signé électroniquement par : Thierry BERNARD
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17 JUIL. 2025
ID : 036-213601776-20250707-23_07072025_4-DE

Il informe de la nécessité règlementaire de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées sur le territoire communal.

Il précise que cette étude

- est d'une durée prévisionnelle de vingt-quatre (24) mois,
- est constituée des phases suivantes :

PHASE 1 : Pré-diagnostic

PHASE 2 : Campagnes de mesures

PHASE 3 : Investigations complémentaires

PHASE 4 : Élaboration d'un programme d'actions

PHASE 5 : Schéma Directeur et analyse du prix de l'eau

- a fait l'objet d'une estimation prévisionnelle
- est susceptible de faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre

Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 %

Conseil Départemental de l'Indre : 25 % à 35 % (selon prix de l'assainissement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

- Le portage des dossiers par la Communauté de Communes et la constitution d'un groupement de commandes, afin d'engager les schémas directeurs manquants sur le territoire intercommunal, avec remboursement du reste à charge par les différentes collectivités concernées
- le programme des schémas directeurs,

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de l'Indre, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer ces études,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir les bureaux d'études spécialisés pour ces opérations.

Le mercredi 09 juillet 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX